

Mesure de soutien à la relève académique postdoctorale: Organisation d'événements par les postdocs pour les postdocs

Approuvé par la Direction de l'UNIL le 30 mars 2015

Objectif

Cette mesure doit permettre à de jeunes chercheurs et chercheuses de créer un événement réunissant d'autres jeunes chercheurs et chercheuses, indépendamment de leurs domaines de recherche respectifs. La mesure, mise en place par la Direction de l'UNIL, leur permet d'organiser un événement sous la forme d'un atelier, un colloque, une table ronde, une conférence d'orateurs du secteur académique, public ou privé, une visite d'organisations ou d'industries, une exposition. Le format des événements est laissé délibérément ouvert afin de ne pas limiter la créativité et la diversité des idées des candidat-e-s. Cet événement contribuera à élargir les horizons académiques ou méthodologiques des participant-e-s. L'événement proposé interpellera et rassemblera en majorité d'autres postdocs, franchira les frontières disciplinaires ou du moins présentera un intérêt évident pour l'optimisation des perspectives de carrières des participant-e-s.

Membres du comité d'organisation

Le comité d'organisation sera constitué de 2 à 3 personnes, de niveau postdoctoral. Ce niveau inclut notamment: 1^{er} assistant-e, maître assistant-e, MA Ambizione, professeur-e boursier-e du FNS ou professeur-e assistant-e en pré titularisation conditionnelle ou non. Ce comité d'organisation sera formé de membres d'une même faculté, ou de membres de différentes facultés. Les contrats UNIL ou CHUV d'au moins deux des membres du comité d'organisation devront encore être en cours au moment de l'événement. Une personne ne pourra faire partie que d'un seul comité d'organisation dans une même année. Une fois constitué, le comité d'organisation définira un/une responsable en son sein.

Public cible

L'événement rassemblera au minimum 10 collègues (incluant les organisateurs et organisatrices) de niveau postdoctoral d'une même faculté ou de différentes facultés de l'UNIL ou du CHUV. Ces événements peuvent toutefois être ouverts à d'autres membres des facultés.

Offre

La mesure prévoit une contribution financière d'un montant maximum de 4'000 CHF. Le montant attribué servira exclusivement à couvrir les frais liés à l'événement tels que par exemple : frais de voyage, logement, indemnité des orateurs venant de Suisse ou de l'étranger, pause-café. (Un récapitulatif des tarifs est disponible sous: <http://www.unil.ch/researcher>).

Non financé par cette mesure

- Activités ne visant qu'un champ étroit de la recherche ;
- Salaires ou frais de traductions ;
- Frais de recherche ou de participation à une conférence ;
- Voyage à l'étranger de la part d'un organisateur ou participant ;
- Voyages et hébergements pour des participants venant d'autres universités ;
- L'impression d'actes de colloques ou d'autres publications similaires.

Procédure***Avant l'événement***

Le/la responsable assurera la coordination et servira de personne de contact. Il/elle déposera, au plus tard 3 mois avant l'événement, un dossier, auprès du Dicastère de la Relève académique, comprenant les éléments suivants:

- Le formulaire dûment rempli et signé ;
- un CV, réduit à une page A4, de chaque membre du comité d'organisation

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

Une copie de la requête devra également être envoyée au Décanat pour information.
Les factures liées à l'événement seront visées par le/la responsable.

Après l'événement

Le/la responsable s'engage à ne pas dépasser le montant accordé et à rendre, au plus tard un mois après l'événement:

- un rapport financier (muni des factures et justificatifs originaux) ;
- un compte rendu synthétique (feedback) par les membres du comité ;
- la liste des participants ;
- l'évaluation de l'événement par les participants (fiches d'évaluations).

Adresse

Les requêtes doivent être adressées au:
Dicastère Relève Académique
Bâtiment UNICENTRE
CH-1015 Lausanne

Renseignements complémentaires:

Mélanie Bosson Melanie.Bosson@unil.ch
Claire Arnold Claire.Arnold@unil.ch